



Abrogation Ajournement Naturalisation

Par **niinaa**, le **06/09/2017 à 16:43**

Bonjour,rnrnJ'ai fait une demande de naturalisation qui a été refusée en AVRIL 2017 à cause de mes revenus insuffisants car j'étais étudiante et dépendais en partie de mes parents. Aujourd'hui ma situation a changé, je viens de signer un CDI avec des revenus suffisants et je souhaite solliciter l'abrogation de la décision d'ajournement.rnQu'en pensez-vous ?rnMerci de votre retour.

Par **amajuris**, le **06/09/2017 à 17:26**

bonjour,rnen principe, le préfet en prononçant l'ajournement de votre demande de naturalisation, indique le délai ou les conditions qui vous permettent de déposer une nouvelle demande.rnrnsi vous avez terminé vos études sanctionné par un diplôme, le paragraphe 1-3 de la circulaire du 16 octobre 2012 relative aux procédures d'accès à la nationalité française est argument pour une nouvelle demande.rnvoir ce lien:rnhttp://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2012/10/cir_35948.pdfrnrnsalutations

Par **niinaa**, le **06/09/2017 à 18:08**

Bonjour amatjusris,rnrnMerci beaucoup pour votre réponse.rnEn effet le préfet a précisé la durée d'ajournement qui est de 2 ans (jusqu' Avril 2019).rnrnEtant donné que ma situation a changé, puis-je envoyer une lettre au préfet au demandant l'abrogation de la durée d'ajournement?rnrnMerci d'avance,

Par **amajuris**, le **07/09/2017** à **09:51**

quand on envoie le verbe pouvoir dans une question, la réponse est souvent positive. r
dans
votre cas, je ne suis pas sur que la simple signature d'un CDI soit suffisant. r
vous ne risquez
qu'un nouvel ajournement si vous faites une nouvelle demande sans attendre le délai de 2 ans
indiqué par le préfet.

Par **bbma**, le **18/06/2018** à **16:01**

Bonjour, r
r
Pourrais quelqu'un me dire comment procéder ? r
r
je voudrais en effet abroger
mon ajournement. r
r
merci par avance